

- IV. Morale de l'amour de Dieu.** — Le *quétisme* (M<sup>me</sup> GUYON) substitue à la recherche de la vérité et à la pratique du bien des contemplations oisives et déréglées. Le *faux mysticisme* se contente d'un amour de Dieu aveugle et passif. *Réfutation.* — La morale ne peut être fondée sur l'amour de Dieu, entendu au sens vague du *quétisme* et du *faux mysticisme*. L'amour est une passion, et, comme telle, il doit être réglé et éclairé par la raison.
- V. Morale du devoir pur.** — Les stoïciens, Kant et Jouffroy, ont prétendu que l'idée du devoir exclut toute idée de sanction, de récompense et de châtiement. *Souverain bien.* — Pour eux, le souverain bien, c'est le devoir, qui doit être accompli pour lui-même. *Formule.* — La vertu suffit au bonheur; — accomplir le devoir pour le devoir. *Appréciation et réfutation.* — Cette doctrine est *contre nature* et *irrationnelle*. Prétendre que, pour agir moralement, il faut se désintéresser absolument des conséquences de nos actes, cela est contraire à notre nature, qui aspire au bonheur. C'est une nécessité pour la raison d'unir le mérite et la récompense, le démérite et le châtiement. Kant et les stoïciens confondent la *fin* avec le *moyen*, et ils ne voient dans l'homme qu'un esprit.
- VI. Morale de la volonté de Dieu.** — La volonté de Dieu, entendue dans le sens ordinaire, se confond avec la loi, l'ordre, le bien, le devoir, et alors elle est le fondement de la morale. — Entendue dans le sens d'une volonté arbitraire et tyrannique (PUFFENDORF), elle ne peut servir de règle : elle ferait des esclaves, non des serviteurs. C'est dans le premier sens que l'on dit que Dieu est la loi morale vivante.

## MORALE PRATIQUE

## INTRODUCTION. — DÉFINITION. — DIVISION

**Introduction.** — Nous savons maintenant que la loi morale est la loi de notre nature; nous connaissons ses caractères et les idées qui s'y rattachent, c'est-à-dire que nous savons qu'elle se confond, en dernière analyse, avec la volonté de Dieu, et que nos devoirs peuvent se formuler ainsi : *se conformer à la raison en obéissant à Dieu*; que cette loi s'impose à nous absolument, qu'elle est la condition de notre existence morale et la source de nos devoirs et de nos droits; que, si nous la suivons, nous sommes dans l'ordre, nous gardons notre dignité et nous tendons à notre fin, qui est Dieu; que, si nous la transgressons, nous sommes dans le désordre, nous nous rendons indignes de notre intelligence et de notre liberté, nous nous écartons de notre fin, nous faisons en quelque sorte violence à notre nature morale et nous offensons Dieu, l'auteur de la loi, qui, étant la justice même, rendra à chacun selon ses œuvres.

Ces principes généraux, qui forment la notion du devoir, il faut maintenant les appliquer.

**Définition et division.** — La morale pratique ou particulière est la science *des devoirs*; elle traite des applications de la loi ou des formules abstraites et générales des devoirs aux diverses circonstances de la vie humaine, à toutes les relations que comporte notre nature.

Or nous avons des relations avec nous-mêmes, avec nos semblables, avec Dieu, avec les êtres inférieurs à nous. De là, quatre sortes de devoirs ou quatre divisions de la morale particulière :

1<sup>o</sup> Des devoirs *envers nous-mêmes*, qui constituent la morale *individuelle*;

2<sup>o</sup> Des devoirs *envers nos semblables*, qui forment la morale *sociale*;

3<sup>o</sup> Des devoirs *envers Dieu*, compris sous le nom de morale *religieuse*;

4<sup>o</sup> Des devoirs dont les *êtres inférieurs* sont, non le but, mais l'*occasion*, et que l'on fait rentrer dans les divisions précédentes.

REMARQUE. — Les questions se rapportant aux divisions ancienne et moderne des devoirs, à la solidarité des devoirs, à leur hiérarchie ou importance relative, aux devoirs positifs et négatifs, ont été traitées dans la *Morale générale*, pages 682 et suivantes.

1<sup>re</sup> LEÇON

## MORALE INDIVIDUELLE. — DEVOIRS ENVERS LE CORPS

**Sens de cette expression : devoirs envers soi-même.** — Cette expression : L'homme a des devoirs envers lui-même, ne signifie pas, comme le soutiennent les partisans de l'autonomie absolue de la volonté, que l'homme est le principe de l'obligation qui s'impose à lui; elle signifie qu'il a à réaliser l'ordre ou le bien dans sa personne, conformément à la loi de sa nature morale. Or, comme toute obligation implique une volonté supérieure qui l'impose, réaliser l'ordre, obéir à la loi, c'est en définitive obéir à Dieu, auteur de la loi, qui a dû vouloir que l'homme, comme tout être, ordonne ses actes en vue de sa fin.

Il y a, en apparence, contradiction à dire qu'on est obligé envers soi-même : on ne peut être à la fois son débiteur et son créancier, ou, si l'on veut, son supérieur et son inférieur; en apparence seulement, car l'obligation se rapporte à la personne morale, à quelque chose qui, à la fois, est en nous et nous dépasse, à la loi dont nous sommes les sujets. Cette apparente contradiction a conduit plusieurs philosophes à nier les devoirs envers soi-même<sup>1</sup>.

« Nul ne doit rien à soi-même, » a dit Sénèque; le droit romain posait cette maxime : « Nul ne fait d'injustice à soi-même<sup>2</sup>; » et l'on entend souvent répéter cette excuse : « Je ne fais du mal qu'à moi-même. » On a déjà vu (*Morale générale*, p. 683) qu'on n'a pas le droit de violer la loi dans les rapports avec soi-même et que les devoirs imposés par la morale individuelle sont logiquement inséparables des devoirs envers nos semblables; ils en sont la condition : peut-on être vraiment juste et charitable, si l'on est paresseux, intempérant, colère, menteur ?

**Sur quel principe reposent les devoirs envers nous-mêmes?** — Les devoirs envers nous-mêmes reposent sur le principe suivant : *L'homme est tenu d'être homme*, c'est-à-dire de remplir son essence d'homme, de développer toutes ses facultés. Comme le principe de son activité, en tant qu'homme, est la raison, il ne réalise son essence d'homme et n'atteint sa fin que si chacune de ses actions peut se justifier devant la raison. « Le vrai homme est celui qui peut rendre bonne raison de sa conduite. » (BOSSUET.)

<sup>1</sup> « S' Thomas dit que l'existence de ces devoirs n'est pas aussi évidente que celle des devoirs envers Dieu et envers le prochain; car, que l'homme doive quelque chose à Dieu et à ses semblables, c'est ce que l'on conçoit facilement; mais, qu'il soit redevable envers lui-même, cela n'est pas aussi manifeste. C'est pour ce motif, dit-il, que nos devoirs envers nous-mêmes n'ont pas été compris dans le Décalogue, qui n'exprime que les premiers principes de la loi naturelle. Mais l'existence de ces devoirs n'en est pas moins réelle; car l'homme n'est pas un être indépendant qui n'appartienne qu'à lui. Il relève de Dieu, qui l'a honoré de l'existence, et il lui doit compte de l'usage qu'il fait de ses facultés. »

<sup>2</sup> *Volenti non fit injuria*. Littéralement : à celui qui veut on ne fait pas de tort. Le tort disparaît dès lors qu'on y consent. — Ce raisonnement peut valoir devant la loi civile, mais non au tribunal de la conscience.

On dit encore, pour fonder la morale individuelle : *L'homme est tenu de conserver sa dignité personnelle*, de respecter et de faire respecter en lui l'agent du devoir, l'être doué de raison et de liberté. De là le respect de soi-même dont les principales formes sont : la tempérance, la prudence, le courage, le respect de la vérité, la sincérité vis-à-vis de soi-même (il en sera parlé plus loin). De là aussi l'obligation de revendiquer et d'exercer les droits nécessaires à l'accomplissement du devoir.

Kant fait reposer la moralité individuelle, comme toute la morale d'ailleurs, sur ce principe : *Agis de telle sorte que tu traites l'humanité* (la personne morale), *dans ta personne et dans celle des autres hommes, toujours comme une fin, jamais comme un moyen*. Ce principe renferme visiblement tous les devoirs négatifs de l'homme envers lui-même; mais on ne voit pas comment on peut en tirer les devoirs positifs, sans recourir au principe de perfectibilité et au devoir correspondant. — Dans l'antiquité, le principe de la dignité personnelle a été fort exagéré par les stoïciens, qui réduisaient toute la morale à des devoirs négatifs : « Supporte les maux, abstiens-toi du plaisir. »

Les devoirs envers soi-même peuvent se résumer dans cette maxime : *s'aimer d'un amour bien réglé*. Celui qui s'aime raisonnablement ne fait rien qui puisse amoindrir et fait tout ce qui peut perfectionner en lui la personne morale. Cet amour légitime de soi-même est donné par l'Évangile comme la mesure de l'amour que nous devons avoir pour les autres.

**Division de ces devoirs.** — L'homme étant composé d'un corps et d'une âme substantiellement unis, les devoirs envers lui-même se rapportent à ces deux éléments constitutifs de sa personne. La morale individuelle renferme donc deux classes de devoirs : les uns sont relatifs à l'âme, les autres au corps.

Chacune de ces deux classes renferme à son tour des devoirs de *conservation et d'intégrité*, qui sont d'obligation stricte et auxquels on ne peut manquer sans cesser d'être moral, sans tomber au-dessous de l'humanité; et des devoirs de *perfectionnement*, qui constituent la sphère de *conseil ou de perfection*.

Les premiers sont un minimum; il faut d'abord les remplir, puis s'élever le plus possible dans la sphère de la perfection; « car si le mieux ne doit pas être considéré comme obligatoire en chaque cas particulier, cependant la résolution systématique de ne jamais faire que ce à quoi on est strictement tenu, serait imprudente et même blâmable; ce perpétuel souci de ne faire que son devoir entraîne à peu près infailliblement à le manquer quelquefois, et ainsi, bien que nous ne soyons pas, en chaque occasion, obligés de faire le meilleur et le plus parfait, nous sommes cependant obligés de tendre à la perfection. A vrai dire, c'est en ce devoir de cultiver nos puissances et de perfectionner notre être que tous les autres se résument et se condensent. » (FONSEGRIVE, *Élém. de phil.*, II.)

**Devoirs envers le corps.** — Le corps est une partie essentielle de la personne humaine; il n'est pas pour l'âme une prison ou un simple instrument, comme l'avait pensé Platon; il lui est uni intimement; il collabore, à sa façon, à la pensée et au sentiment.

Le bonhomme Chrysale est plus philosophe qu'il ne pense, quand, n'écoulant que son bon sens, il prend la défense de « sa guenille » : « Oui, mon corps est moi-même, et j'en veux prendre soin. » Le bon état du corps est ordinairement nécessaire à la perfection de la vie intellectuelle et morale.

Tous les devoirs de l'homme envers son corps doivent être réglés sur ceux qu'il a envers son âme. — Le perfectionnement de l'âme est l'objet et la raison des soins donnés au corps ; ce qui revient à dire que la vie n'est sacrée qu'à cause des devoirs auxquels elle appartient, et qu'on ne saurait légitimement la conserver au prix d'une injustice ou d'une infamie. Sacrifier le devoir à la vie, c'est sacrifier ce qui fait le prix de la vie.

Il ne doit y avoir, dans l'usage que l'homme fait de son corps, comme d'ailleurs dans toute sa conduite, rien qui ressemble aux actes instinctifs et irréfléchis des animaux ; il doit pratiquement se souvenir de sa double nature et ne vivre de la partie inférieure de son être qu'avec la partie la plus noble : son âme.

Il ne faut pas considérer le corps comme une *fin*, mais comme un *moyen*, ou mieux, comme le *sanctuaire* de la personne morale, dont il doit refléter la dignité : de là des devoirs de *tenue*, de *déceance*, de *propreté*. « La propreté est à l'égard du corps ce qu'est la déceance dans les mœurs : elle sert à témoigner le respect qu'on a pour la société et pour soi-même. » (BACON.) Elle est une des principales conditions de la santé.

Le vieil adage : *Une âme saine dans un corps sain*, rappelle le double objet de la morale individuelle.

La santé du corps se conserve par une vertu, la *tempérance*, et par une science, l'*hygiène*. La *tempérance* consiste à n'accorder au corps que ce qui lui est utile ou nécessaire, relativement au perfectionnement de l'âme. L'*hygiène* est la connaissance et la pratique des règles de la santé, connaissance qui s'acquiert par l'étude ou simplement par l'expérience.

Comme la vie est une et que les facultés physiques et morales sont solidaires, ce n'est pas un simple conseil de prudence utilitaire, c'est un devoir d'obéir aux prescriptions de l'hygiène, de se bien porter dans la mesure où on le peut. La débilité physique entraîne très souvent celle de l'intelligence et de la volonté, rend difficile, sinon impossible, l'accomplissement de certains devoirs, fait que l'on est à charge à soi et aux autres.

Pour la même raison, on doit se livrer aux exercices physiques qui peuvent augmenter ou conserver les forces du corps. Les exercices physiques élevés à la dignité d'un art s'appellent la *gymnastique*.

**Du suicide.** — Le premier des devoirs envers le corps, c'est de ne pas le détruire, de conserver la vie. Le suicide, c'est-à-dire le fait de se donner soi-même volontairement la mort, viole d'un seul coup tous les devoirs auxquels appartient la vie ; c'est un triple crime envers Dieu, envers la société et envers soi-même. Tous les arguments invoqués en faveur du suicide aboutissent à une profession d'égoïsme, et le suicide lui-même, à une lâcheté.

Il va de soi que dans le fait d'un homme qui se tue par imprudence, ou dans un accès de démence, ou qui affronte la mort pour remplir un devoir, il n'y pas de suicide. Dans ce dernier cas, il y a, au contraire, un acte d'héroïsme. La vie est au devoir ; quand on la lui donne, on fait ce qu'on doit, on est dans l'ordre.

Pourquoi le suicide est-il un crime ? — Parce que l'homme n'a pas plus

le droit de faire cesser son existence qu'il n'a été en son pouvoir de se la donner. Ce droit, c'est Dieu qui l'a. Dieu, interprète infailible de la loi éternelle, peut seul marquer le terme d'une existence transitoire que cette loi régit. Développons cet argument essentiel :

Nous avons une loi à suivre. Cette loi, qui se révèle à nous comme l'ordre éternel et qui nous propose un but moral à atteindre, est absolue et inviolable ; le devoir qu'elle nous impose de tendre sans cesse et de toutes nos facultés à la perfection, a les mêmes caractères, et il n'est pas en notre pouvoir de concevoir autrement ni la loi ni le devoir. Cette conception est fondamentale, et c'est parce que nous l'avons que nous sommes des êtres raisonnables, ou, ce qui revient au même, des êtres inviolables à cause de nos devoirs et de nos droits.

Puisqu'il en est ainsi, ma vie m'est tout aussi sacrée et ne m'appartient pas plus que celle des autres. C'est la même loi éternelle qui les régit et les protège, et que je dois respecter dans ma personne, comme dans la personne de mes semblables. Le suicide doit donc être assimilé à l'homicide, et sa défense, comme sa condamnation, se trouve comprise dans ce précepte général du Décalogue et de la loi naturelle : « Tu ne tueras point. »

Cet argument suffit : il est inattaquable et comprend tous les autres.

*Le suicide est la négation de toute morale : il viole, en effet, d'un seul coup tous les devoirs auxquels appartient notre vie* : nos devoirs envers Dieu ; car la loi morale, qui rend notre vie inviolable, est l'expression de sa sagesse et de sa volonté ; nos devoirs envers la société, puisque la société est un corps dont nous sommes membres et qu'un membre se doit au corps dont il fait partie ; nos devoirs envers nous-mêmes, car l'homme qui se tue détruit en lui l'être moral, autant qu'il est en son pouvoir.

*On a discuté la question de savoir s'il y a du courage dans le suicide.* — Il suffit de remarquer que le courage, c'est la force morale, la grandeur d'âme, et qu'en dehors de l'ordre moral, c'est-à-dire en dehors du devoir, et, à plus forte raison, contre le devoir, on ne peut employer le mot de courage sans en abuser, sans lui ôter la signification qu'il doit avoir, quand on l'applique à l'homme.

**Objections.** — Toutes les objections qu'on peut faire en faveur du suicide s'évanouissent devant ce principe, que la loi qui nous régit est absolue et que le devoir qu'elle nous enjoint l'est aussi. Pour toutes, on pourrait donner cette réfutation. Examinons-en quelques-unes.

*Un homme qui est malheureux, qui a des revers de fortune, qui est accablé de misères et de chagrins dont il ne saurait espérer le remède ni prévoir le terme, peut-il se tuer ?*

— L'homme n'est pas sur la terre pour y être heureux, mais pour y remplir son devoir et tendre à sa fin. Le bonheur viendra en son temps, comme récompense de la vertu pratiquée et de la perfection morale conquise. La vertu a pour objet de mettre l'homme au-dessus de toutes les épreuves de la vie, quelles qu'elles soient.

*Peut-on se tuer lorsque, au lieu d'être utile à ses semblables, on leur est à charge et que l'on n'a plus aucun espoir de pouvoir jamais les servir ou de pouvoir jamais cesser d'être pour eux un fardeau accablant, un obstacle à leur bonheur ?*

— Nos semblables ont des devoirs à remplir envers nous, comme nous en avons à remplir envers eux. En les remplissant, eux par le dévouement, nous par l'exemple du courage et de la résignation, nous faisons, eux et nous, la seule chose nécessaire et vraiment utile. Le devoir est absolu, il prime tout, et Dieu lui-même ne pourrait pas faire que le devoir n'ait pas ce caractère et ne s'impose pas à l'exclusion de tout.

*Peut-on se tuer pour fuir le déshonneur ?* — Le déshonneur, c'est le mal,

c'est le crime. Comment l'éviterait-on en y mettant le comble par le suicide, qui est la violation de tous les devoirs à la fois, qui est un crime suprême et sans remède? Si l'on a eu le malheur de se déshonorer, il faut consacrer sa vie à se réhabiliter par l'expiation.

*Mais, si l'on est déshonoré par un calomniateur, si l'on est innocent et que l'on soit cru coupable?* — Dans ce cas, il faut rester innocent et garder le témoignage de sa conscience. Tant qu'on a ce témoignage, on n'est pas vraiment déshonoré. Le véritable honneur n'est pas à la merci de l'opinion et de la calomnie; il est tout d'abord dans le sanctuaire inviolable de notre propre conscience. Tant que l'honneur a ce refuge, il existe pour nous et pour Dieu, et nous ne l'avons pas perdu. C'est à cet honneur-là qu'il faut tenir avant tout; l'autre, c'est-à-dire l'estime de nos semblables, c'est un devoir de ne rien négliger pour le mériter, mais ce n'est pas un devoir de l'obtenir. Il suffit que nous en soyons dignes.

**Du suicide partiel.** — Les mêmes raisons qui défendent le suicide défendent aussi de se mutiler, de s'anémier, de détruire son organisme, d'altérer sciemment sa santé, ce qui constitue un suicide partiel. Il n'est permis d'exposer directement et volontairement sa vie que pour un motif supérieur à toute pensée d'égoïsme. C'est le cas pour le père de famille, le soldat, le savant, le professeur, le médecin, le missionnaire, qui usent leur santé ou compromettent leur existence au service de la famille, de la patrie, de la société, de la science, de la religion. Ils ne se donnent pas la mort, ils s'y exposent et l'acceptent en vue d'un bien plus élevé que la vie terrestre.

Au contraire, le conscrit qui s'estropie pour éviter le service militaire commet une double faute : une lâcheté et une injustice; il dégrade son corps et se rend incapable d'acquitter sa dette envers la patrie.

Le soin de la santé ne doit pas cependant tourner en une préoccupation étroite et égoïste, qui ôterait à l'homme toute énergie, tout ressort pour l'action. Il ne faut pas intervertir les rôles, faire du corps le maître et la fin; de l'âme, l'esclave et le moyen.

Pour réprimer les passions et tenir en bride les appétits, surtout les passions brutales et les appétits grossiers, on a souvent besoin de recourir à la mortification, d'imposer à ses sens des privations volontaires. « Il faut qu'un jeune homme sente l'aiguillon de la douleur, s'il ne veut pas sentir l'aiguillon du plaisir. » (LACORDAIRE.) Quand la vie morale est à ce prix, non seulement rien n'est plus légitime, mais même plus nécessaire, et par conséquent plus louable. (Voir *Morale générale*, p. 640.)

**Ascétisme.** — On a donné le nom d'ascétisme (d'un mot grec qui signifie exercice) à la pratique habituelle de la mortification, soit du corps, soit de l'esprit et du cœur. On distingue : 1<sup>o</sup> l'ascétisme *chrétien*, fondé sur des principes de foi : conseils et préceptes de Notre-Seigneur et des apôtres; et sur des principes de raison : dogme de l'expiation par la souffrance volontaire, moyen de se donner de la force morale, de contenir les passions et de les dominer; 2<sup>o</sup> l'ascétisme *philosophique*, fondé sur des principes purement rationnels et dont le but est d'affranchir l'âme du corps. Il a été pratiqué dans l'antiquité par les stoïciens et surtout par les alexandrins, qui le portèrent à une grande exagération. S'il méconnaît, comme chez eux, la nature de l'homme, un tel ascétisme, bien qu'il soit une réaction contre la vie molle et sensuelle, est une doctrine fautive et dangereuse, qui engendre l'insensibilité et l'orgueil.

On a accusé l'ascétisme chrétien de rendre le corps impuissant et d'abrèger la vie. Quand cela serait, mieux vaut une âme généreuse et grande dans un corps débile, qu'un corps robuste avec une âme affaissée par la jouissance, incapable, non pas seulement d'une action héroïque, mais même d'une action virile.

« Depuis le commencement de la grande guerre qui divise le corps et l'esprit, le parfait équilibre de ces deux forces est rare, et si le corps n'est pas un peu

plus faible que l'âme, il la domine aussitôt et l'opprime par sa prospérité. Plus d'hommes sont éloignés des œuvres d'esprit par le poids exagéré de la chair que par la souffrance. Remerciez Dieu d'être du nombre de ces malingres, dont un écrivain célèbre a dit : « Parlez-moi des malingres... ceux-là travaillent ! » et ayez devant les yeux les exemples de tant de grands saints et de grands hommes qui ont accompli d'immenses travaux, malgré les obstacles de cruelles maladies. » (Saint Grégoire le Grand, saint Bernard, Richélieu, Pascal, Guillaume d'Orange, Ozanam<sup>1</sup>.)

« D'abord, il n'est pas vrai que les austérités modérées nuisent à la santé. Il y a plus de vieillards, à proportion, dans les monastères de la Trappe que parmi les gens du monde. Le jeûne et les macérations n'ont pas tué autant d'hommes que la gourmandise et la volupté. » (BERGIER.) — « Plus l'âme s'élève et jouit en Dieu d'elle-même, moins le corps a de besoins. » (LACORDAIRE.)

**Conflits de devoirs ou cas de conscience relatifs au suicide.** — 1. *Un homme est atteint de la peste; peut-il, pour ne pas communiquer sa maladie mortelle, se donner la mort?*

— Non, sa vie appartient au devoir, à Dieu; il ne peut en disposer.

2. *Et pourtant n'est-il pas permis d'exposer sa vie pour sauver quelqu'un qui se noie ou qui va périr dans un incendie?*

— Oui; mais ici on ne se donne pas la mort, on expose seulement sa vie pour remplir un devoir de charité, pour accomplir un acte de dévouement.

3. *Celui qui est en danger de mort est-il obligé de souffrir une opération pour laquelle il a une répugnance insurmontable, par exemple l'amputation d'une jambe?*

— Il serait dangereux de lui en faire une obligation grave, disent les casuistes.

4. *Est-il permis, en cas d'incendie, de se jeter par la fenêtre dans l'espoir d'échapper à une mort imminente et certaine?*

— Oui; c'est l'accomplissement du devoir de conservation personnelle dans la circonstance donnée.

5. *Est-ce un suicide que de se dévouer à une mort certaine, pour sauver sa patrie? Serait-on fondé à alléguer le devoir de conservation personnelle pour se dispenser d'accomplir un devoir patriotique?*

— Non. Le devoir de conservation personnelle est subordonné à l'accomplissement de devoirs supérieurs. Le suicide est un crime; le fait de se dévouer à une mort certaine, pour sauver sa patrie, est un acte d'héroïsme. Ce n'est donc pas un suicide. Le suicide est une violation de tous les droits et de tous les devoirs; le sacrifice de la vie au salut de la patrie est tout le contraire. C'est un devoir pour tout citoyen de sacrifier, s'il le faut, sa vie à la patrie, et la vie n'est sacrée, n'a de prix que par le devoir. La conservation personnelle est un devoir sans doute, mais d'un ordre inférieur et qui cesse d'exister devant le devoir du sacrifice de la vie.

6. *Comment-on un suicide en s'exposant à perdre la vie par dévouement au bien public, comme le soldat qui meurt plutôt que de quitter son poste; ou par piété filiale, comme un fils qui, pour sauver son père, lui donne le morceau de pain dont il a besoin lui-même; ou par charité, comme un naufragé qui cède à un autre la planche à laquelle il avait confié son salut?*

— Non. Il y a de la différence entre se donner la mort et cesser de défendre sa vie ou préférer la vie d'un autre à la sienne propre.

<sup>1</sup> « Quelque précieuse que soit la santé, ce n'est pas Hercule qui fait le plus. Une âme généreuse dans un pauvre petit corps est la maîtresse du monde. » (LACORDAIRE.)

7. Est-il permis de prévenir par le suicide une injuste condamnation à mort prononcée par le souverain? (Sénèque, Condorcet, Roland.)

— Non; il n'y a pas ici de devoir à remplir. Il n'est jamais permis de se donner la mort. Se donner la mort, ici, serait se rendre complice de la condamnation injuste, ajouter un crime à un crime.

8. Peut-on faire un crime à Frédéric II d'avoir porté sur lui un poison très subtil, sans doute afin de n'être pas forcé, s'il venait à être prisonnier de guerre, de souscrire à des conditions onéreuses pour son pays?

— Oui, on le peut et on le doit: il n'est jamais permis de se donner la mort.

#### NOTES COMPLÉMENTAIRES

**L'âme et le corps.** — Le corps ne peut être le but direct de nos devoirs. Ce que nous lui devons, nous le devons en tant qu'il fait partie de la personne humaine. La personne humaine est à la fois corps et âme, matière et esprit. L'âme est la forme substantielle du corps, c'est-à-dire le principe intérieur qui le fait être ce qu'il est, qui lui donne l'unité, l'individualité, la vie<sup>1</sup>.

Le corps a été créé pour l'âme et non l'âme pour le corps; mais celle-ci a été créée pour être unie à un corps et se développer avec lui. Dieu dispose toute chose avec harmonie. S'il a si étroitement lié dans l'homme une nature supérieure, l'âme, à une nature inférieure, le corps, c'est pour que la première perfectionnât et dominât la seconde, tout en se servant d'elle pour se perfectionner elle-même et pour atteindre sa destinée. En effet, dans le plan divin, le corps ne devait pas être un fardeau pour l'âme. S'il l'est devenu; si, dans la nature humaine, l'état présent des rapports de l'âme et du corps offre un manque d'équilibre et d'harmonie, dont la raison se demande quelle peut être la cause, la révélation, comme les traditions du genre humain, nous apprend que cet état provient d'une déchéance.

**Toute dégradation du corps est une dégradation de l'âme.** — Puisque l'union de l'âme et du corps est si intime, et que le corps fait partie de la personne humaine, toute dégradation du corps est une dégradation de l'âme. L'âme est avilie en même temps que le corps, dont elle est la forme substantielle. De là la pudeur et la décence, qui sont dans l'homme le signe de l'existence raisonnable ou humaine. Il y a, dans toute profanation du corps, un caractère particulier d'ignominie et de bassesse que n'ont pas au même degré les déchéances qui ne semblent atteindre que l'âme. L'âme alors paraît être doublement déchue et dégradée.

**Les soins donnés au corps doivent s'adresser à l'âme par laquelle et pour laquelle il existe;** il n'y a de valeur en lui que celle qui lui vient d'elle, et rien n'est légitimement fait pour le corps que ce qui peut servir à l'âme<sup>2</sup>, que ce qui peut faire du corps un instrument à la fois docile et vigoureux pour la vie morale. C'est l'âme qu'il faut voir, qu'il faut aimer et respecter dans le corps. C'est la vie, la force et la beauté de l'âme qui doivent resplendir dans le corps; sinon l'homme s'efface, et l'animal paraît.

**La force du corps n'est pas tout entière dans les muscles:** une âme forte fait des merveilles avec un corps qui paraît débile; c'est que l'âme est un ressort. C'est l'âme qui vivifie le corps; augmenter la vie de l'âme, c'est accroître celle du corps. Le contraire n'est qu'apparence et illusion. « Tout gémit, tout souffre, parce que les âmes sont mortes ou endormies et ne se forment point à la vivante

<sup>1</sup> On peut conclure de là que l'homme ne saurait descendre du singe, comme on l'a, ces derniers temps, si étrangement prétendu. Ce n'est pas le corps qui fait l'âme; c'est l'âme qui fait le corps, parce que c'est l'agent supérieur qui agit sur ce qui est au-dessous de lui. Avant que le singe eût pu parvenir à perfectionner son corps, il eût fallu, de toute nécessité, qu'il possédât une âme humaine.

<sup>2</sup> Tout plaisir corporel dont l'âme ne jouit pas est une déchéance. L'âme jouit de tout ce qui est légitime, de tout ce qui est conforme à la loi, de tout ce qui est dans l'ordre.

image de Dieu. Elles vivent trop peu leur corps, le monde, la société humaine, la vie entière. » (GRATRY.)

**Pour un être moral, il n'y a de force que la force morale.** — Toute force est morale dans l'homme, quand elle est sous la domination ou au service de la raison et de la conscience. Qu'est-ce que la santé ou la force du corps, chez un paresseux et chez un lâche? Qui les connaît? A quoi servent-elles, et quelle est leur valeur?

L'hygiène, l'exercice, la gymnastique, les jeux mouvementés où l'on fouette le sang et les humeurs: tout cela pour l'âme et pour le corps, ou pour le corps à cause de l'âme. Chez l'homme, les forces physiques doivent être des forces morales. Les bonnes leçons doivent succéder aux bonnes promenades, aux vives récréations, comme les fruits viennent après les fleurs. On a fait provision de force, il faut l'employer; car on en est responsable et l'on devra en rendre compte. Il faut reprendre l'arc et le tendre de nouveau. Ainsi, l'effort et le plaisir s'entremêlent et se donnent du prix l'un à l'autre. L'âme et le corps s'en portent bien<sup>1</sup>.

Il ne faut jamais parler du corps ni penser à lui que relativement à l'âme. Ne pas séparer leurs intérêts, c'est rester dans le vrai<sup>2</sup>. La souplesse, l'agilité et la vigueur des membres, tout cela est bon pour l'âme qui gouverne; tout cela, c'est de la force qu'elle emploie. Quelle constitution robuste devait avoir Bossuet, et comme il s'en est bien servi! Les saints veillent sur leur santé et supportent la maladie. Leur âme domine l'une et l'autre et s'en aide pour servir Dieu et atteindre sa fin.

**Il ne faut pas seulement conserver sa vie, il faut l'employer,** c'est-à-dire qu'il faut vivre, dans le sens moral du mot. Les forces, la santé, la vie, tout cela appartient au devoir et ne saurait être gardé à ses dépens. Il ne faut rien gaspiller ni rien épargner. « Celui qui veut trouver la vie la perd, et celui qui veut la perdre la trouve. » Cette parole a ici une application très exacte. Les soins exagérés du corps produisent les constitutions délicates, un trop grand souci de la santé nuit à la santé. Un auteur anglais parle d'améliorer le genre humain, comme il parlerait s'il s'agissait de la race bovine. Il faut le laisser dire et tâcher de s'améliorer par la raison et par la vertu. *C'est l'intérêt du corps que l'âme soit maîtresse:* si l'âme est enfouie dans la chair, si elle est dans les sens et ne s'en dégage pas, elle les déprave, et les sens dépravés dévorent le corps.

**Ne pas séparer, mais distinguer l'âme du corps.** — Il ne faut pas séparer l'âme du corps, puisque leur double nature est unique et que les vrais intérêts de l'une sont aussi ceux de l'autre; mais, s'il importe de ne pas les séparer, il n'importe pas moins de savoir les distinguer, et cette distinction ne doit pas être simplement vague et théorique, mais consciente et pratique. « Quels efforts ne faut-il pas, dit Bossuet, pour que nous distinguions notre âme d'avec notre corps! Combien y en a-t-il qui ne peuvent jamais parvenir à connaître et à sentir un peu cette distinction! Combien peu sortent de cette masse de chair et en séparent leur âme. » Le P. GRATRY dit de son côté: « Combien peu d'êtres raisonnables cultivent en eux le don sacré de la raison!... Ce n'est

<sup>1</sup> « Les jeux et les exercices de force ou d'adresse sont, pour le jeune âge, une condition absolue de santé morale, non moins que de vigueur physique. A ce double titre, nous devons les encourager par tous les moyens... En dédaignant les jeux de leur âge, nos élèves ne savent pas le tort qu'ils se font à eux-mêmes... Des jeunes gens dont le corps, l'esprit et la volonté se forment, ne peuvent pas plus se passer de libre et heureuse activité que d'air et de soleil, pour compenser l'effort précoce qu'on leur demande... Dans tout établissement où les récréations actives ont cessé, la tristesse et l'ennui s'établissent bientôt à demeure; un pareil milieu, intolérable même pour un homme fait, est réellement accablant et pernicieux pour la jeunesse. Il y a quelque chose de malade ou qui va l'être dans une jeunesse qui ne joue pas. » (*Instructions, programmes et règlements pour l'enseignement secondaire*, 1890.)

<sup>2</sup> « Les devoirs particuliers du corps, correspondant à la vocation supérieure de l'âme, constituent sans aucun doute la part la plus noble de la vie physique. Une âme ne reçoit pas un corps pour en tirer seulement un service général et banal, comme de toucher, voir, entendre, changer de lieu; mais elle en doit tirer un service spécial, directement en rapport avec sa vocation divine. L'homme de guerre ploiera son corps aux fatigues et à l'adresse des armes; le prêtre, au dévouement de chaque heure, à la chasteté; l'artiste, à la justesse du regard et de la main; l'orateur, à la noblesse du geste; le médecin, à l'habileté du coup d'œil; l'érudit, aux veilles qui atteignent l'aurore et au tremblement prolongé de la lampe sur les vieux livres. » (Abbé PEYREYVE, *la Journée des malades*.)

qu'en très peu d'hommes que la raison se distingue de la masse des instincts, des sensations et des besoins, et constitue une force libre et un pouvoir indépendant. »

Écoutez encore Bossuet : « Pourquoi m'es-tu donné, ô corps mortel, et quel traitement te ferai-je ? Si je t'affaiblis, je m'épuise ; si je te traite doucement, je ne puis éviter ta force qui me porte à terre ou m'y retient. Que ferai-je donc avec toi ? Et de quel nom t'appellerai-je, fardeau accablant, soutien nécessaire, ennemi flatteur, ami dangereux, avec lequel je ne puis avoir ni guerre ni paix, parce qu'à chaque instant il faut s'accorder et à chaque instant il faut rompre ? »

Mais que faut-il donc faire ? Bossuet va encore nous le dire : « Détachons-nous de nos corps pour nous attacher fortement à l'esprit de Dieu. » Il y a des règles à suivre, des moyens à prendre qui ne sont pas les mêmes pour tous, qui varient selon les circonstances et les besoins et qu'indiquent la conscience et l'esprit de Dieu ; auxquels on doit fortement s'attacher. De toute force, il faut que l'âme garde l'empire : il y va plus que de la vie, il y va du devoir.

Une parole du P. Gratry résumera cette lecture sur l'âme et le corps.

« Le premier devoir envers le corps, c'est avant tout le bon choix entre les deux directions morales, bien ou mal, vie ou mort. La santé, la longévité, la beauté, vous les donnez le plus souvent à votre corps par votre choix. La grande majorité des hommes tuent leur corps par le vice. La science a fait l'axiome qu'il faut répéter à chaque page : *L'homme ne meurt pas, il se tue*. Et quant à la beauté, c'est l'âme qui transfigure le corps et qui lui donne un sens. L'expression de la face de l'homme n'est que la résultante des habitudes. Assistez donc ce pauvre corps, soutenez-le, transfigurez-le, s'il se peut, par la sérénité, la pureté, la paix, par le courage, par l'intelligence et par la noblesse décidée des désirs, des habitudes et des résolutions. » (P. GRATRY, *les Sources*.)

### TABLEAU ANALYTIQUE

L'homme a des devoirs envers lui-même : il doit réaliser l'ordre dans sa personne, conformément à sa nature morale.

Les devoirs envers nous-mêmes reposent sur ce principe : *L'homme est tenu d'être homme* ; il est tenu de conserver sa dignité personnelle, de respecter et de faire respecter en lui l'agent du devoir.

Maxime qui résume tous les devoirs personnels : *S'aimer d'un amour bien réglé*. La maxime de Kant : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité dans ta personne et dans celle des autres hommes, toujours comme une fin, jamais comme un moyen, » est incomplète ; elle ne renferme que les devoirs négatifs ; il en est de même de la maxime des stoïciens : « Abstiens-toi et supporte. »

L'homme étant composé d'un corps et d'une âme, la morale individuelle se divisera en deux grandes parties :

Division.

- 1° Les devoirs envers le corps ;
- 2° Les devoirs envers l'âme.

Chacune de ces deux classes de devoirs comprendra : 1° des devoirs de conservation et d'intégrité, qui sont d'obligation stricte ; 2° des devoirs de perfectionnement, qui sont des devoirs larges.

MORALE INDIVIDUELLE

Le corps est une partie essentielle de la personne humaine ; il n'est donc pas permis de le traiter comme une chose.

Mais c'est la partie inférieure : d'où il suit que les devoirs envers le corps doivent être réglés sur les devoirs envers l'âme ; d'où il suit encore que le corps ne doit pas être considéré comme fin, mais comme moyen, ou mieux, comme le sanctuaire de la personne morale.

La règle, c'est le vieil adage : « Une âme saine dans un corps sain. »

Nous remplissons nos devoirs envers le corps en le conservant par des soins raisonnables (tempérance, hygiène), et en le développant par des exercices rationnels (gymnastique).

Le premier des devoirs envers le corps, c'est la conservation ;

Le suicide, ou mort volontaire, viole ce premier devoir et du même coup tous les autres.

Le suicide est un triple crime : crime envers Dieu, envers la société, envers nous-même.

L'homme n'a pas plus le droit de s'ôter l'existence, qu'il n'a le pouvoir de se la donner.

La vie appartient au devoir, à la loi, et c'est une trahison que de l'abandonner volontairement.

Rien ne peut excuser le suicide : ni la souffrance, ni les revers, ni les malheurs.

Non seulement il n'y a pas de courage à se donner la mort, mais c'est la suprême lâcheté.

Le suicide partiel, c'est-à-dire la mutilation, l'altération volontaire de la santé, est défendu aux mêmes titres que le suicide total.

Ne pas confondre le suicide avec le dévouement : le soldat ne se suicide pas, il se dévoue.

On a quelquefois confondu le suicide partiel avec l'ascétisme, pratique habituelle de la mortification.

La raison et la religion s'accordent pour proscrire tout excès qui pourrait amener la mort ou mettre dans l'impossibilité de remplir les devoirs d'état.

Mais elles sont d'accord aussi pour reconnaître que l'abstinence, le jeûne, les veilles, les disciplines, affaiblissant le corps, diminuent les passions et rendent plus facile le règne de l'âme.

La mortification est utile au travail de l'esprit, comme à la pratique de la vertu.

Et quant aux prétendus suicides des ascètes, l'expérience prouve que les macérations tuent moins de personnes que la débauche.

Voici quelques principes relatifs à nos devoirs envers le corps :

- 1° Le corps ne peut être le but direct de nos devoirs ; nous avons des devoirs envers le corps, parce qu'il fait partie du moi humain, de la personne humaine.
- 2° Le corps a été créé pour l'âme, et non l'âme pour le corps ; d'où il suit que les soins donnés au corps s'adressent à l'âme ;
- 3° Toute dégradation du corps est une dégradation de l'âme, à cause de leur union substantielle ; de là, la pudeur, la décence, les soins de propreté ;
- 4° Il ne faut pas seulement conserver la vie du corps, mais encore l'employer à perfectionner l'être moral ;
- 5° Enfin, il ne faut pas séparer, mais distinguer l'âme du corps.

L'âme  
et  
le corps.

DEVOIRS ENVERS LE CORPS